

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	58 (1988-1989)
<b>Artikel:</b>	Les écoles régionales et les écoles secondaires de garçons (1874-1919)
<b>Autor:</b>	Bardy, Christian
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817923">https://doi.org/10.5169/seals-817923</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES ÉCOLES RÉGIONALES ET LES ÉCOLES SECONDAIRES DE GARÇONS (1874-1919)\*

CHRISTIAN BARDY

L'histoire fribourgeoise nous présente l'école comme un enjeu très important des luttes politiques. Mais l'école se révèle également et avant tout comme l'endroit où les choix de société s'expriment.

Personne n'avait jusqu'ici abordé exclusivement la question de l'enseignement moyen ou secondaire inférieur de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle. Or il s'agit justement d'une période durant laquelle on discute beaucoup des problèmes scolaires et notamment de celui qui nous intéresse. Un besoin se fait en effet sentir à l'époque dans le canton de Fribourg, à savoir celui d'une école moyenne préparant les élèves à entrer dans la vie pratique.

Enfin, il convient d'expliquer brièvement le choix des deux bornes temporelles de notre travail. La première s'inscrit dans le cadre des batailles constitutionnelles de 1872 et 1874 au niveau fédéral dont nous n'allons pas refaire ici l'historique. Celles-ci se traduisent par une loi scolaire cantonale, celle de 1874, qui constraint notamment chaque district à posséder au moins une école secondaire, ce qui ne fut qu'une réalité temporaire. Quant à la seconde borne, elle correspond à la loi sur l'enseignement agricole de 1919 à propos de laquelle le Grand Conseil fut amené à reconsidérer la question de l'école régionale.

---

\* Cet article résume un mémoire de licence intitulé *Les écoles régionales et les écoles secondaires de garçons dans le canton de Fribourg (1874-1919)*, Faculté des Lettres, Fribourg, 1988, 275 p.

## I. INSTITUTION DE L'ÉCOLE RÉGIONALE

Si la notion d'école secondaire est familière à tout un chacun, il n'en va pas de même pour celle d'école régionale. C'est la raison pour laquelle il convient d'expliquer brièvement ce que l'on entend par là et surtout les raisons qui ont amené les autorités fribourgeoises à instituer ce type.

On peut définir l'école régionale comme un moyen terme entre l'école primaire et l'école secondaire. Comme celle-ci se heurte entre autres à des problèmes de recrutement, on a l'idée d'aller à la rencontre des élèves en établissant, plus près de chez eux, un réseau d'écoles auxquelles on aimerait donner une orientation pratique, proche de la vie.

En outre, des motifs moins désintéressés poussent les autorités fribourgeoises à instituer l'école régionale. On peut citer en premier lieu la volonté d'améliorer le triste 24<sup>e</sup> rang occupé par Fribourg, en 1882, dans l'échelle fédérale des examens de recrues. Ce désir fut encore attisé par le spectre du «bailli scolaire» et les volontés centralisatrices de la Confédération qui poussèrent Fribourg à réagir. Il s'agissait en fait de réaliser quelque chose pour montrer que l'on n'était pas indifférent au sort de l'école fribourgeoise. Comme l'agriculture cantonale traversait également une crise, la solution de l'école régionale à vocation agricole et pratique apparaissait comme la panacée.

La loi scolaire du 17 mai 1884 institua l'école régionale. Elle résulta notamment de l'influence de personnes comme Raphaël Horner, adepte d'une pédagogie enracinée dans le milieu où vit l'enfant<sup>1</sup>, ainsi que Mamert Soussens, rédacteur de *La Liberté* et farouche partisan d'une amélioration du rang occupé par Fribourg aux examens de recrues. Quant à la révélation des débats relatifs à cette loi scolaire, elle n'est autre que Georges Python, jeune député au seuil d'une longue carrière. Celui-ci désirait que son canton dispose d'une école populaire et chrétienne. Il défendait également la notion de souveraineté cantonale en matière d'instruction publique. Il considérait l'école régionale comme le remède idéal pour venir en aide à l'enseignement moyen. Il ne se fit pas faute de le dire au cours des débats de 1884 pendant lesquels il fonctionna comme rapporteur et révéla aux autres députés son énorme potentiel. Bon nombre d'entre eux virent déjà percer le futur homme d'Etat<sup>2</sup>.

Georges Python aimait à déclarer que le peuple, si on le laissait faire, supprimerait l'école et qu'il ne fallait en aucun cas lui céder sur ce point. Il estimait, comme beaucoup d'autres, que Fribourg se devait de développer son enseignement et de

---

<sup>1</sup>Voir à ce propos BARRAS, J.-M.: *Deux siècles d'apprentissage de la lecture dans le canton de Fribourg*, Lyon, 1982, 207 p.

<sup>2</sup>Il fut nommé directeur de l'Instruction publique deux ans plus tard.

l'adapter aux besoins de l'époque, sous peine de prendre du retard sur les autres cantons. A ce titre, il pensait qu'une nouvelle loi scolaire s'imposait. Le relèvement de l'instruction figurait au programme de toutes les forces politiques. *La Liberté* en souligna du reste la nécessité:

«Nous pensons d'ores et déjà que notre canton ne doit reculer devant aucun effort et aucun sacrifice, pour reconquérir le rang qui lui appartient dans les Etats confédérés»<sup>3</sup>.

Les députés étaient pratiquement unanimes à propos de la nécessité d'un enseignement à caractère professionnel impliquant une part de pratique, spécialement pour les jeunes agriculteurs en devenir, mais également pour les futurs ouvriers de l'industrie qui avait aussi un urgent besoin de personnel capable. Cette tendance à vouloir donner à l'enseignement un caractère plus pratique ouvrait toute grande la voie de l'école régionale déjà en usage dans des cantons comme Zurich, Lucerne et Soleure.

Dans l'esprit de Georges Python, l'école régionale devait favoriser la stabilité sociale et, partant, politique du canton. Il s'agissait de s'adapter au modernisme sans opérer de grands bouleversements. Cette stratégie de progrès tempéré, garante des valeurs établies, collait fort bien à l'institution de l'école régionale. Ce type d'école devait en effet permettre au canton de prospérer, tout en maintenant les agriculteurs à la terre et, par conséquent, de résoudre un problème que les conservateurs redoutaient comme la peste, à savoir celui du déclassement. L'idée était simple: il fallait que chacun reste chez soi et exerce si possible le même métier que son père, ceci afin de réduire au maximum la mobilité professionnelle. Par ailleurs, on se proposait également, par la mise sur pied de l'école régionale, de former une élite locale capable d'assurer un meilleur fonctionnement des communes.

Nous n'allons pas nous attarder sur les débats au Grand Conseil. Pour des raisons déjà citées, une large majorité se dégagea en faveur de l'entrée en matière. Il s'agissait en fait de sortir l'enseignement fribourgeois de son marasme. La question des écoles régionales fut abordée sous un angle plus utilitaire que politique. Elle engendra une discussion animée, toutes tendances politiques confondues, où l'on peut distinguer deux camps: les inconditionnels de l'école régionale et les partisans de l'essai. Les premiers, sous la houlette de Georges Python, durent s'incliner face aux nombreux députés qui, à l'instar des conseillers d'Etat Théraulaz et Schaller, désiraient se contenter de fixer le principe de la création des écoles régionales dont ils redoutaient avant tout l'importance du coût présumé. Ils prônaient une période d'essai avant de légiférer et obtinrent gain de cause. C'est dans ces circonstances que le chapitre de loi consacré à l'école régionale et proposé par le député Paul Aeby, futur

---

<sup>3</sup> *La Liberté* du 31 mars 1883.

beau-frère de Georges Python, fut tout simplement écarté, victime de l'argument financier et d'une certaine crainte de la nouveauté. Il n'y eut finalement que huit voix favorables à la proposition Aeby. Les partisans d'une politique des petits pas l'emportèrent donc aisément, ce qui ne fut guère du goût de Georges Python qui n'hésita pas à voter contre la loi sur l'enseignement primaire de 1884, manifestant ainsi son désir de réalisations tangibles au niveau de l'école régionale.

## II. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

Autant le dire d'emblée, l'essai tenté avec les écoles régionales ne fut pas une réussite. En posant le principe de l'école régionale, la loi de 1884 laissait l'établissement de telles écoles à l'initiative des communes avec des subsides de l'Etat. Les préfets furent chargés de sonder les communes. Tous ne prirent pas leur tâche à cœur. On vit malgré tout s'ouvrir, parfois pour se refermer assez rapidement, quinze établissements entre 1885 et 1894<sup>4</sup>. Il convient en outre de préciser que l'Etat allouait un subside de l'ordre de 3/5 et que les communes redoutaient de s'engager. On peut encore noter qu'à la même époque les promoteurs de l'enseignement professionnel dans la capitale<sup>5</sup>, s'inscrivant dans la lignée d'un grand mouvement international en faveur des arts et métiers, parvinrent à créer, en 1885, une école secondaire professionnelle en ville de Fribourg. Celle-ci constituait alors un élément du vaste mouvement consistant à donner à l'enseignement fribourgeois une tendance professionnelle qui devait être agricole à la campagne et industrielle dans les villes.

### A. LE RÈGLEMENT DE 1895 SUR LES ÉCOLES RÉGIONALES

La loi de 1884 prévoyait un essai de 2-3 ans, avant de légiférer si celui-ci s'avérait positif. Il est donc symptomatique de constater que l'on mit onze longues années à se décider. Mais pourquoi les autorités prirent-elles finalement la décision de réaliser quelque chose en faveur de la nouvelle institution? Est-ce que cela signifie que l'essai était désormais considéré comme réussi?

En fait, les progrès des écoles régionales étaient bien minces et celles-ci étaient très critiquées. A ce titre, 1895 constitue un tournant: ou bien on les laisse tomber,

---

<sup>4</sup>Il s'agit des écoles régionales de Treyvaux, Attalens, Neirivue, Cormondes, Cormérod, Courtion, Planfayon, Guin, St-Aubin, Cottens, Alterswil, Ueberstorf, Chiètres, Gruyères et Rue, citées dans l'ordre chronologique.

<sup>5</sup>Des gens comme l'ingénieur cantonal Amédée Gremaud et le conseiller communal Auguste Goeldlin.

ou bien l'on prend une mesure destinée à leur donner une meilleure assise. On opte pour la seconde solution en raison du développement quantitatif de l'école régionale.

Le règlement de 1895 rend notamment la fréquentation obligatoire pour «tous les élèves primaires qui ont parcouru le programme du cours supérieur avant d'avoir atteint l'âge de 14 ans et ont mérité la note 3, au moins, à l'examen dirigé par l'inspecteur primaire»<sup>6</sup>.

On se propose ainsi de compléter les connaissances des jeunes gens qui en ont terminé avec le programme normal de l'école primaire, plutôt que de les faire répéter une ou plusieurs fois la dernière année du cours supérieur en attendant l'émancipation qui survient, en règle générale, à l'âge de 16 ans pour les garçons et de 15 pour les filles. Le règlement reprend en outre l'idée du sens professionnel à donner à l'enseignement dispensé à l'école régionale. Il est par contre très lacunaire dans des domaines aussi importants que la formation des maîtres, l'inspectorat<sup>7</sup>, les manuels et le programme.

## B. LES PROGRAMMES

Joseph Delabays, directeur de l'Ecole secondaire d'Estavayer, estime que la nomination d'un inspecteur au niveau de l'enseignement secondaire inférieur amènerait notamment l'unité des programmes. C'est reconnaître qu'il y a défaut d'unité. Mais ses dires se vérifient-ils ?

En ce qui concerne les écoles régionales, le comité de chaque établissement de ce type élabore un programme spécial et un règlement particulier sous réserve de la sanction de la Direction de l'instruction publique. La législation cantonale laisse ainsi la porte ouverte à des différences, d'une école à l'autre, quant aux branches enseignées et à leur poids dans l'horaire, de sorte qu'il n'existe pas de programme type<sup>8</sup>.

Le programme des différentes écoles secondaires dépend quant à lui de l'orientation prise par celles-ci. Il existe deux voies : la tendance prégymnasiale ou professionnelle. Certains établissements disposent des deux sections. Quelques cours sont communs, tandis que d'autres sont spécifiques à chaque section. Une répartition est bien indiquée dans le règlement de 1881, mais celui-ci n'est pas appliqué très rigoureusement.

<sup>6</sup> *Bulletin des lois*, 1895, p. 22.

<sup>7</sup> Celui-ci est confié aux inspecteurs primaires qui n'apprécient guère ce surcroît de travail.

<sup>8</sup> Celui-ci varie en vertu de la pédagogie, liée au milieu local, qu'on y applique.

Le programme des écoles régionales, dans une version que l'on peut qualifier de standard, comprend trois parties : 1° culture générale; 2° notions d'agriculture élémentaire; 3° branches scientifiques et techniques à enseigner de la manière la plus profitable pour l'agriculture. La première partie tend toutefois à prendre de l'importance en raison de la préparation insuffisante des élèves. Ceux-ci sortent en effet souvent de l'école primaire avec de grandes lacunes au niveau de la langue maternelle, bon nombre d'entre eux parlant le patois à la maison. De ce fait, la partie technique se résume le plus souvent à quelques conférences sur des sujets ayant trait au monde paysan.

Enfin, nous pouvons encore évoquer brièvement le cas de deux branches qui illustrent bien la question du programme et les problèmes de dosage qu'elle implique. Il s'agit du dessin et de la gymnastique. A une époque où l'on s'efforce partout dans le pays de développer la formation professionnelle, le dessin, dont l'utilité de l'enseignement est pourtant unanimement reconnue, n'occupe pas une place très en vue dans les écoles régionales et secondaires, excepté le cas de l'école professionnelle de la capitale où l'on consacre un grand soin à l'enseignement de cette branche dont le rôle est considéré comme primordial. Les élèves de cet établissement préfèrent du reste les branches professionnelles. Nous nous trouvons ici dans une situation présentant le problème inverse, à savoir le délaissement des branches de culture générale. La gymnastique a elle aussi tendance à être délaissée, surtout dans les écoles secondaires de tendance prégymnasiale, à tel point que Georges Python adresse une lettre à celle de Châtel-St-Denis pour savoir si cette branche y est enseignée, car une inspection fédérale doit avoir lieu en octobre 1900. Même si on lui répond par l'affirmative, cet exemple montre que, du côté de la Direction de l'instruction publique, on n'est pas totalement au courant du programme des divers établissements secondaires. Le chanoine Pierre Repond déplore pour sa part l'infériorité manifeste de ses élèves romontois dans les exercices corporels. Le «*mens sana in corpore sano*» cher à Juvénal n'est donc pas de mise dans la Glâne. Il ne l'est guère plus dans le reste du canton. La gymnastique est par exemple donnée en dehors de l'horaire de classe à Estavayer-le-Lac et ne figure pas dans le plan d'études, ce que regrettent les experts fédéraux dans leur rapport de 1900. Cette branche, enseignée à des fins essentiellement militaires, marche bien à Morat si l'on en croit le *Compte rendu* de 1909. Ce succès se comprend aisément si l'on sait que le Comité cantonal de gymnastique est alors teinté de radicalisme. D'une manière plus générale, nous constatons que les divers programmes ne sont jamais uniformes. En ce qui concerne les écoles régionales, Raphaël Horner réclame du reste un programme «plus scientifique, plus pratique et plus uniforme»<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup>AEF: DIP, Dossier de l'école régionale de Neirivue (lettre de Raphaël Horner à Georges Python, 28 février 1890).

## C. LE PROBLÈME DES MANUELS

En abordant la question des manuels, nous ne voulons pas entrer dans les détails, mais plutôt nous concentrer sur une expérience intéressante consistant à doter les écoles régionales fribourgeoises d'un manuel spécialement conçu à cet effet. Avant d'en parler, arrêtons-nous brièvement sur le problème des livres utilisés dans les écoles secondaires. D'une manière générale, nous constatons que les divers établissements secondaires utilisent parfois des manuels semblables, mais que ce n'est de loin pas toujours le cas. C'est ainsi que l'on utilise par exemple le même livre d'histoire<sup>10</sup> à Romont qu'à Estavayer, où l'on emploie les mêmes manuels que les deux premières années du Collège St-Michel. Par contre, le livre de latin des élèves glânois n'est pas identique à celui de leurs homologues broyards. Enfin, du côté de la capitale, le directeur Amédée Gremaud est hostile à l'utilisation des manuels pour la raison suivante :

«Avec les manuels, l'élève ne suit pas attentivement la leçon, il se fie sur le manuel, espérant l'étudier à la maison, mais cela malheureusement n'aura pas lieu dans la plupart des cas»<sup>11</sup>.

Il estime qu'un récit du maître dans un langage simple est plus facile à assimiler que la lecture d'un manuel.

Si nous nous tournons du côté des écoles régionales, nous constatons qu'il existe un problème au niveau de l'acquisition des notions agricoles. Le maître de l'école de Treyvaux, Pierre Mossu, résume bien la situation dans son rapport à propos de l'année scolaire 1888-1889 :

«Le programme pour cette branche est parfaitement réalisable, mais à la condition de posséder un manuel. (...) Nous formulons le vœu que la Direction de l'Instruction publique fasse les démarches nécessaires pour l'élaboration d'un manuel agricole tenant compte des besoins de notre pays»<sup>12</sup>.

La Direction de l'instruction publique partage les vues de ceux qui veulent un manuel d'agriculture à l'usage des écoles régionales, voire des établissements secondaires. Elle charge l'Ecole d'agriculture de Pérrolles d'élaborer un tel ouvrage. Celui-ci paraît en 1896, période faste pour les écoles primaires supérieures que l'on a dotées, une année auparavant, d'un règlement dont nous avons déjà parlé précédemment. La préface relève la nécessité d'un tel livre et la possibilité offerte par les écoles régionales de spécialiser les programmes. L'enseignement peut y être approfondi et le nouvel

<sup>10</sup> Il s'agit de l'abrégé d'histoire nationale de Fragnière et Kohler.

<sup>11</sup> AEF: DIP, Dossier de l'école secondaire professionnelle de la ville de Fribourg; «Compte rendu de l'école secondaire professionnelle de la ville de Fribourg», 1887-1888, p. 7.

<sup>12</sup> AEF: DIP, Dossier de l'école régionale de Treyvaux.

ouvrage est conçu à cette fin. Il est destiné aux maîtres et aux élèves et constitue en fait un résumé succinct de la science agricole. Il comporte l'enseignement de deux années à raison de quatre heures hebdomadaires. Le *Compte rendu* de 1896 relève que ce nouveau manuel constitue une dépense importante mais utile. Le *Bulletin pédagogique* évoque aussi, par l'entremise de Raphaël Horner, la parution du *Manuel d'agriculture*. Le chanoine insiste sur la valeur d'un travail dont diverses revues agricoles ont fait l'éloge. Il pense qu'une bonne utilisation de cet ouvrage dans toutes les écoles régionales devrait permettre d'améliorer l'agriculture fribourgeoise et de la rendre concurrentielle. Il s'agit selon lui de faire aimer la terre, car c'est là

«le moyen de détourner le paysan des villes qui l'attirent et de l'attacher au sol natal»<sup>13</sup>.

Mais ce *Manuel d'agriculture* va connaître des fortunes diverses. Il suscite un intérêt inégal suivant les établissements. L'Ecole secondaire d'Estavayer-le-Lac en réclame l'obtention gratuite en octobre 1896. Une lettre de Mamert Soussens à Georges Python<sup>14</sup> nous apprend par contre que le nouveau livre n'est utilisé ni à Rue, où le Frère dirigeant l'école régionale le trouve au-dessus de la portée des élèves, ni à Attalens, car, selon le rédacteur de *La Liberté*, le préfet de la Veveyse y est opposé en raison du caractère «pornographique» des pages sur l'élevage. Si l'on consulte le Rapport de ce préfet pour l'année 1896, on obtient quelques renseignements supplémentaires :

«On est encore à la recherche d'un manuel de lecture convenable pour les écoles secondaires et régionales. Le livre mis à jour par le personnel de la Station laitière de Pérrolles n'a pas eu, semble-t-il, la faveur du corps enseignant. On lui reproche d'embrasser trop de matières, d'avoir une physionomie trop encyclopédique. Le style paraît sec; peu de morceaux ont un caractère vraiment littéraire. Enfin, on y trouve des détails bien scabreux pour être mis sous les yeux d'enfants de moins de 15 ans. Voir le chapitre de la zootechnie»<sup>15</sup>.

Malgré une évidente volonté de doter les écoles régionales d'un instrument de travail efficace devant également permettre d'unifier le programme, on a, semble-t-il, surestimé le potentiel des utilisateurs.

<sup>13</sup> *Le Bulletin pédagogique*, 1896, p. 189.

<sup>14</sup> AEF: DIP, Dossier inspectorat des écoles régionales et des écoles secondaires (lettre du 28 février 1897).

<sup>15</sup> AEF: Rapport annuel du préfet de la Veveyse, 1896.

#### D. LES MAÎTRES ET LES DIRECTEURS

Le règlement de 1895 ne prévoit rien en ce qui concerne une éventuelle formation spéciale des maîtres des écoles régionales. On se borne en théorie à recruter ceux-ci parmi les meilleurs instituteurs qui ne sont cependant pas formés pour dispenser un enseignement de type professionnel. Il arrive également, comme à Rue et à Attalens, que les écoles régionales soient dirigées par un frère de la Doctrine chrétienne, également peu à l'aise au niveau de l'enseignement pratique.

L'école régionale ne rencontrant guère de succès, les instituteurs ne se pressent pas au portillon, de sorte que les hommes qui y enseignent laissent transparaître certaines lacunes. Tous ne sont pas à la hauteur de leur tâche et n'appartiennent pas nécessairement à l'élite des instituteurs. Dans leur majorité, ils manquent des connaissances indispensables pour dispenser un véritable enseignement pratique. Mamert Soussens observe par exemple que le maître de l'école régionale de Neirivue

«ne s'est pas rendu compte du but pratique des écoles régionales»<sup>16</sup>.

Essaie-t-on de remédier à ces lacunes et, si oui, de quelle manière? Nous constatons que la Direction de l'instruction publique organise en 1889 un cours de répétition, pendant les vacances d'automne, à l'intention des maîtres des écoles régionales

«afin de les initier à l'enseignement des connaissances scientifiques les plus utiles à l'agriculteur, et de parvenir par ce moyen à déraciner les nombreux préjugés existant au sein de nos populations agricoles»<sup>17</sup>.

Mais dès l'année suivante, on ne trouve plus trace d'un tel cours. Celui-ci a bel et bien disparu, sans que nous en connaissons les motifs. Nous en voulons pour preuve qu'en 1909, le maître de l'école régionale de Domdidier, Henri Vorlet, dont les idées sont reprises par le préfet broyard dans son Rapport,

«exprime le désir qu'une conférence annuelle des maîtres régionaux du canton ait lieu, afin que ceux-ci puissent se communiquer les différents modes d'enseignement spéciaux aux écoles régionales»<sup>18</sup>.

Quant aux maîtres des écoles secondaires, ce sont en général des gens qui ont fait des études supérieures. Il s'agit d'ecclésiastiques dans la plupart des cas, ou alors de personnes enseignant des branches plus techniques dans lesquelles elles sont spécialisées. On fait parfois également appel à de très bons instituteurs ou à des inspecteurs.

<sup>16</sup> AEF: DIP, Dossier de l'école régionale de Neirivue (1888).

<sup>17</sup> *Compte rendu de l'administration du Conseil d'Etat*, 1889, p. 86.

<sup>18</sup> AEF: Rapport annuel du préfet de la Broye, 1909.

Contrairement aux écoles régionales qui n'ont qu'un maître, les établissements secondaires en ont plusieurs. Ceux-ci sont placés sous la responsabilité d'un directeur. Le problème qui se pose alors consiste à savoir si la direction doit être laïque ou ecclésiastique. Si la seconde alternative est la plus intéressante sur le plan financier, un directeur ecclésiastique se contentant d'un traitement inférieur à celui d'un laïque, elle ne fait cependant pas l'unanimité car elle présente aussi certains inconvénients. Certains religieux sont en effet trop engagés politiquement, ce qui peut déboucher, comme à Bulle, sur des polémiques. D'autres enfin, de par leur statut de vicaire, sont appelés à changer fréquemment d'endroit, ce qui influe négativement sur la stabilité de l'école, comme c'est le cas à Estavayer.

### III. LA MAUVAISE PERCEPTION ET L'INSUFFISANTE DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

#### *A. FRÉQUENTATION*

Lorsque l'on étudie les effectifs des diverses écoles régionales et secondaires fribourgeoises, on note d'importantes différences d'un établissement à l'autre, voire d'une année à l'autre. En ce qui concerne les écoles régionales, le nombre d'élèves varie en fonction de certains facteurs tels que le zèle déployé pour recruter de nouveaux élèves, l'état des relations entre le maître et la population locale, les variations dans les conditions d'admission, le décès ou le changement d'un enseignant et la conjoncture agricole qui engendre un besoin plus ou moins important de main-d'œuvre enfantine. Certaines écoles régionales sont si peu fréquentées qu'elles doivent mettre «la clé sous le paillasson». Rares sont les établissements de ce type qui parviennent à dépasser la barrière des 20 élèves.

Si l'on se penche sur le cas des écoles secondaires, on note également des variations. Tandis que les établissements d'Estavayer et de Châtel rencontrent des difficultés telles qu'elles obligent le second à rester fermé pendant onze ans, celui de Bulle, après quelques problèmes en rapport avec la direction, voit sa situation s'améliorer dès le tournant du siècle. Enfin, les écoles secondaires de Romont, de Morat, où l'on comptabilise toutefois les élèves d'un cours moyen qui ne fait pas partie de l'école secondaire proprement dite, et de Fribourg sont relativement bien fréquentées, même si les chiffres demeurent modestes. Les effectifs de la capitale connaissent toutefois un décollage dès 1893-94 suite à la décision de rendre obligatoire la fréquentation de cet établissement qui franchit le cap des 100 élèves en 1908. D'une manière générale, on peut cependant dire que l'enseignement secondaire inférieur fribourgeois connaît des problèmes de fréquentation.

## 1. Le problème des moyens de transport: cause de tous les maux?

La minceur des effectifs est-elle imputable aux seuls moyens de transport? La question mérite que l'on y consacre une petite analyse en distinguant deux cas: celui des écoles régionales et celui des écoles secondaires.

Un des buts des premières est de permettre au jeune campagnard de ne plus avoir à se rendre en ville pour poursuivre sa formation scolaire. Mais on constate que, dans la plupart des cas, les élèves sont issus, dans leur grande majorité, de la commune dans laquelle est établie l'école. Les parents hésitent donc à envoyer leurs enfants suivre des cours dans un autre village qui est parfois situé à plusieurs kilomètres. Le siège n'est en effet pas toujours établi au centre du cercle scolaire. Le cas de Treyvaux nous fournit un exemple concret. Un extrait d'une lettre du curé Joseph Sapin à Georges Python nous apprend que:

«la fréquentation de l'école régionale est presque impossible à tous les enfants des autres communes. Pour Arconciel, les enfants auraient 3/4 d'heure à parcourir, mais en suivant un sentier impraticable en hiver. S'ils suivent la route, ils auront au moins 5 kilomètres à parcourir»<sup>19</sup>.

Un problème semblable se pose en maints endroits où la marche constitue l'unique «moyen de transport».

La question ne se pose pas de la même manière en ce qui concerne les écoles secondaires. Avec le temps, les chefs-lieux sont mieux fournis sur le plan des moyens de transport. Chez nos voisins vaudois, un article paru au début de ce siècle dans *La Revue* à propos de la réforme de l'enseignement secondaire réfute le problème de la pension en ville qu'il ne faut pas exagérer puisque

«grâce aux moyens de communications dont nous sommes aujourd'hui si abondamment pourvus, on peut, d'un rayon très étendu, fréquenter les écoles secondaires de tous nos chefs-lieux de districts»<sup>20</sup>.

Même si les conditions diffèrent d'un canton à l'autre, nous détenons là un élément indiquant que l'on a tendance à trouver des excuses trompeuses pour expliquer la minceur des effectifs des écoles secondaires. Un article de *La Liberté* nous fournit de précieuses informations sur la situation telle qu'elle se présente dans notre canton à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On y apprend que, dans les autres cantons, les trains permettent aux jeunes de toute une contrée de fréquenter les écoles urbaines et que «les parents usent largement de cette facilité en faveur de leurs enfants»<sup>21</sup>.

---

<sup>19</sup>AEF: DIP, Dossier de l'école régionale de Treyvaux (lettre de Joseph Sapin à Georges Python, 30 novembre 1895).

<sup>20</sup>*La Revue* du 28 juillet 1903.

<sup>21</sup>*La Liberté* du 17 août 1899.

Mais cette possibilité manque à la jeunesse fribourgeoise. L'article nous en donne les raisons :

«les horaires de nos chemins de fer ne sont pas disposés pour ce service, parce que, sans doute le besoin ne s'en est jusqu'ici pas fait sentir»<sup>22</sup>.

Mais l'espoir d'une amélioration existe, notamment en Gruyère et dans la Veveyse où l'on pourrait faciliter la fréquentation des écoles secondaires de Bulle et de Châtel-St-Denis en organisant des trains d'écoliers, tels qu'on en trouve dans bon nombre de cantons. Mais le chemin de fer n'est pas l'unique responsable et si l'on en croit cet article :

«L'administration du Jura-Simplon ne refuserait pas d'introduire quelques changements dans ses horaires, si un besoin réel en était constaté. Malheureusement, nous sommes, dans le canton de Fribourg, bien souvent en retard d'une idée»<sup>23</sup>.

Le problème des moyens de transport n'apparaît donc pas comme le responsable de tous les maux. Mais il ne faut pas tomber dans l'excès inverse en minimisant la question du déplacement.

## 2. Le pensionnat: remède miracle?

A part l'amélioration des possibilités offertes au niveau des moyens de transport, il existe une autre manière de résoudre le problème, propre aux écoles secondaires, de la pension en ville. Il s'agit du pensionnat. Reste à savoir ce que vaut cette solution et si elle constitue une panacée.

A partir d'octobre 1884, l'Ecole secondaire de Romont dispose du Pensionnat St-Charles, dont le but premier est de sauvegarder les vocations ecclésiastiques. Dans le chef-lieu glânois, on n'appelle pas l'école secondaire par son nom. On la désigne par le terme de Pensionnat, ce qui est un signe de l'importance de celui-ci. Les chiffres soulignent du reste le rôle de St-Charles. Nous en retiendrons un pour l'exemple: lors de l'année scolaire 1912-1913, 24 des 38 élèves, soit 63%, sont pensionnaires à St-Charles.

Cette situation fait des envieux, notamment en Gruyère. *Le Fribourgeois* publie à ce propos une lettre d'un père de famille qui vante les mérites de Romont

«où les parents peuvent, sans bourse délier pour une pension, faire suivre à leurs enfants masculins quatre classes consécutives, équivalant à quatre années de collège, si les élèves sont assez bien doués et appliqués»<sup>24</sup>.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Le Fribourgeois* du 3 septembre 1895.

Le même homme pense que Bulle devrait également avoir une telle possibilité avec, en plus, une section parallèle professionnelle. Le préfet de la Gruyère, dans son Rapport de 1910, réclame aussi un internat en ces termes :

« Nous déplorons avec beaucoup de personnes que notre école ne soit pas pourvue d'un internat. Les jeunes gens de la campagne qui voudraient et devraient suivre les cours de l'école, soit pour compléter l'école primaire, soit pour commencer des études supérieures ou professionnelles reculent souvent devant les gros inconvénients du voyage entre le village et Bulle. Les parents redoutent le système de l'école sans internat. Il y aurait lieu d'étudier la possibilité de créer un internat donnant toutes les garanties aux parents qui veulent envoyer leurs enfants à l'école secondaire »<sup>25</sup>.

En outre, divers directeurs réclament la création d'un pensionnat destiné à favoriser le recrutement de leur école.

Si l'on regarde de près les effectifs de l'Ecole secondaire de Romont, on constate qu'ils demeurent relativement restreints pour ne décoller véritablement qu'en 1913-1914 avec l'introduction d'une 3<sup>e</sup> classe simultanée. C'est dire que le Pensionnat St-Charles, malgré son importance incontestable, n'a pas vraiment constitué un remède miracle. En fait, l'idée de pensionnat est étroitement liée à celle du pré gymnas. Excepté le cas de Bulle, on envie surtout le succès de l'Ecole secondaire de la Glâne sur le plan des études pré gymnasiales. Le Pensionnat St-Charles est du reste conçu dans ce sens. On peut par conséquent affirmer que le problème de la fréquentation est plus profond.

### 3. Absences et émancipations

A l'image des effectifs, le nombre d'absences varie beaucoup, même si la gravité du problème a tendance à diminuer avec le temps. Les parents sont le plus souvent considérés comme responsables de l'absentéisme. Le préfet Oberson leur en veut beaucoup et il ne mâche pas ses mots à leur propos :

« Tous s'obstinent à ne pas envoyer leurs enfants à Attalens. Je cite les délinquants en mon audience de samedi prochain. En cas de refus de paiement des absences et d'obstination à ne pas envoyer les enfants à l'école régionale, faut-il incarcérer les parents ? J'attends vos ordres »<sup>26</sup>.

D'une manière générale, force nous est de relever le laxisme existant en matière de répression des absences. Celle-ci est du ressort des inspecteurs et des préfets. Dans les cas problématiques, ils s'en remettent à Georges Python qui s'efforce de trouver des compromis.

<sup>25</sup> AEF: Rapport annuel du préfet de la Gruyère, 1910.

<sup>26</sup> AEF: DIP, Dossier de l'école régionale d'Attalens (lettre du préfet Oberson, 6 novembre 1895).

Parmi les causes de l'absentéisme, on peut citer la maladie, l'hiver qui rend les chemins impraticables et la nécessité, parfois vitale pour les parents, d'utiliser leurs enfants pour les travaux agricoles ou domestiques. Un élève de Courtion tente à ce sujet de justifier ses absences de manière très laconique : « Je n'ai pas le temps de venir à l'école »<sup>27</sup>. Mais il faut également préciser que Georges Python ne se montre pas particulièrement arrangeant sur le plan des permissions. On remarque en fait que l'on retrouve les mêmes problèmes que ceux rencontrés par l'école fribourgeoise à l'époque de la Régénération, à savoir des difficultés au niveau des mentalités, des distances et des ressources financières. Ces problèmes avaient alors surtout concerné l'instruction primaire. Ils se trouvent désormais transposés au niveau secondaire que les autorités s'efforcent de généraliser.

Si l'on veut être complet dans cette question de la fréquentation, il est indispensable d'aborder le problème des émancipations. Selon la loi scolaire de 1884, celles-ci interviennent à l'âge de 16 ans pour les garçons et de 15 ans pour les filles. Toutefois, l'inspecteur peut accorder des émancipations anticipées à titre exceptionnel pour des élèves dont le travail est nécessaire à des parents manquant de ressources. Mais ces exceptions sont liées à l'obtention d'une moyenne passable. On priviliege ainsi les bons élèves qui sont rarement les plus pauvres, car ces derniers sont plus souvent absents en raison du fait que leurs parents les retiennent plus facilement à la maison.

D'une manière générale, les émancipations sont impatiemment attendues par les parents, ainsi que le relève l'abbé Chillier, directeur de l'Ecole secondaire de Châtel-St-Denis :

« Il y a des parents et des enfants qui, de parti pris, sont ouvertement opposés à toute instruction secondaire. Il y a d'autres parents, en assez grand nombre, dans la classe pauvre et même dans les familles aisées, qui attendent impatiemment le moment de l'émancipation de leurs enfants afin de pouvoir utiliser leurs services; inutile de leur parler d'Ecole secondaire »<sup>28</sup>.

Dans un tel contexte, les démarches d'émancipations anticipées sont monnaie courante. Comme les résultats conditionnent leur aboutissement, les élèves devant travailler beaucoup pour leurs parents n'ont que peu de chance d'être libérés plus tôt de leurs obligations scolaires, car ils arrivent très fatigués à l'école où ils n'obtiennent pas des résultats mirobolants. Les autorités ont à ce sujet parfois manqué de psychologie, ce qui n'a pas contribué à rendre l'enseignement secondaire inférieur

---

<sup>27</sup> AEF: DIP, Dossier de l'école régionale de Courtion (lettre de l'instituteur Mivelaz à Georges Python, 16 juin 1905).

<sup>28</sup> AEF: DIP, Dossier de l'école secondaire de Châtel-St-Denis (lettre du directeur Chillier à Georges Python, 19 septembre 1904).

plus populaire. L'absence de stimulant ou d'avantage particulier a sans nul doute influé sur la fréquentation. Les parents préfèrent du reste que leur progéniture aille à l'école primaire où l'on a tendance à se montrer plus souple sur le plan des émancipations anticipées.

## B. MAUVAIS ACCUEIL DE DEUX MILIEUX

Deux milieux sont peu enclins à soutenir l'enseignement secondaire inférieur. Il s'agit d'une part des parents, généralement hostiles à l'instruction, et d'autre part des maîtres primaires, farouchement opposés à l'école régionale. Il s'avère dès lors intéressant de cerner les raisons et les caractéristiques de leur accueil défavorable.

### 1. L'hostilité des parents vis-à-vis de l'instruction

Bon nombre de comptes rendus et autres rapports que nous avons consultés font état du désintérêt des parents pour l'instruction. Ceux-ci n'en ressentent bien souvent pas l'utilité, ce que souligne le préfet de la Glâne:

«La plupart des parents paraissent n'avoir aucune idée de l'importance de l'instruction; volontiers, ils retiendraient leurs enfants à la maison la plus grande partie de l'année si la force ne les contraignait à observer la loi»<sup>29</sup>.

On reproche aux parents de trouver mille prétextes futiles pour éloigner leurs enfants de l'école régionale, tout en omettant de signaler la pauvreté de certaines familles qui ont besoin de la main-d'œuvre bienvenue que constitue leur progéniture.

La question des parents qui ont besoin de leurs enfants pour travailler à la maison et aux champs demeure un grand problème de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce contexte amène certains parents à pousser leurs enfants à fréquenter l'école primaire, plus proche et plus généreuse sur le plan des permissions, plutôt qu'un établissement secondaire inférieur. C'est notamment ce qui se passe à Broc, où des difficultés surgissent à diverses reprises avec des parents qui s'opposent à l'envoi de leur progéniture à l'école régionale de Gruyères, préférant les laisser à l'école primaire de Broc.

En outre, lorsque les parents ne retiennent pas leurs enfants, ils ont tendance à ne pas se montrer très coopératifs. Cette attitude est illustrée par les nombreuses demandes de congé et la complaisance au niveau des absences. De plus, les agriculteurs se désintéressent le plus souvent du travail scolaire de leur progéniture. Enfin, il arrive également que les parents dressent leurs enfants contre les maîtres ou attaquent ces hommes qui personnifient cette instruction si peu prisée. Dans ce contexte, on aboutit à des situations extrêmes et pour le moins surprenantes, comme celle

<sup>29</sup> AEF: Rapport annuel du préfet de la Glâne, 1884.

du maître de l'école régionale de Courtion qui écrit à Georges Python pour lui faire part de l'hostilité des gens du village à l'égard de l'école régionale et de leur manque de savoir-vivre. Il illustre ses dires pour l'adjonction à sa missive de la copie d'une pièce affichée aux endroits les plus fréquentés de Courtion. La teneur de cette dernière ne manque pas d'étonner si l'on pense qu'elle date de 1904. On peut en effet y lire le texte suivant :

«Attention. Ce soir et jours suivants à 8 h., au théâtre Bourdon, 1<sup>er</sup> étage en face le palais Sodome, grande représentation porno. Sujet: Bijou léchant le cul de sa maîtresse. Entrée: 5cts. Le produit sera affecté à une promenade pour les élèves de l'école régionale de Courtion.

Le gérant à Guigelaz»<sup>30</sup>.

En fait, si les parents n'apprécient guère l'enseignement moyen, c'est surtout parce qu'ils veulent «rentabiliser» leurs enfants et parce qu'ils ne voient pas l'utilité de ce niveau d'études qu'ils n'ont eux-mêmes pas fréquenté, ce qui ne les a pas empêchés, du moins le pensent-ils<sup>31</sup>, de pouvoir exercer leur métier correctement.

## 2. L'hostilité des maîtres primaires vis-à-vis de l'école régionale

Les causes principales de cette hostilité sont au nombre de deux. La première vient du fait que les écoles régionales présentent l'avantage - ou l'inconvénient si l'on se place dans la perspective des instituteurs - de révéler les lacunes des écoles primaires. La seconde cause réside dans le mécontentement des maîtres qui n'apprécient guère de voir leurs meilleurs élèves leur être enlevés. Ils redoutent de voir partir leurs meilleurs éléments parce que cela se traduit par une baisse de la note moyenne de leur classe. Cependant, il faut préciser que tout élève admis à l'école régionale est comptabilisé avec la note 1 en faveur de l'établissement qui l'envoie. Malgré cela, les maîtres primaires n'aiment pas se séparer des bons élèves. Ceux-ci peuvent en effet exercer une influence favorable sur le reste de la classe et être utilisés en tant que moniteurs, ainsi que le prônait le Père Girard.

Il nous reste à voir de quelle manière se manifeste l'hostilité des maîtres primaires vis-à-vis de l'école régionale. En fait, cette opposition se traduit par une attitude visant à entraver de diverses manières le bon développement de cette institution qu'ils n'apprécient guère. C'est ainsi que l'on note divers cas d'instituteurs désobéissant aux ordres en refusant d'envoyer leurs élèves à l'examen d'admission à l'école régionale. On peut à ce sujet citer un exemple concernant l'école régionale de Cottens.

<sup>30</sup> AEF: DIP, Dossier de l'école régionale de Courtion (lettre du maître, Alexandre Mivelaz, à Georges Python, 5 novembre 1904).

<sup>31</sup> C'est notamment le cas des agriculteurs.

Les instituteurs du cercle ne prennent même pas la peine, au début de ce siècle, de communiquer à temps la liste des élèves susceptibles de fréquenter l'école primaire supérieure, bien que l'inspecteur leur ait demandé de le faire. Du reste, au cours de la conférence des inspecteurs scolaires du 30 avril 1903, Mamert Soussens, s'interrogeant sur la baisse du nombre d'élèves des écoles régionales, attribue notamment cette diminution des effectifs au fait que, excepté à Attalens,

«les instituteurs n'ont pas engagé leurs élèves à fréquenter les écoles régionales, ils les en ont plutôt dissuadés»<sup>32</sup>.

A l'opposition des instituteurs vient encore s'ajouter parfois l'hostilité de certains inspecteurs qui n'apprécient guère le surcroît de travail qu'impliquent pour eux les écoles régionales. On comprend dès lors mieux pourquoi et comment ces établissements sont freinés dans leur développement, eux qui comptent parmi leurs adversaires des gens comme les maîtres primaires et les inspecteurs, c'est-à-dire des personnes influentes qui auraient dû au contraire les soutenir et les défendre.

### *C. UN ENSEIGNEMENT INSUFFISAMMENT SOUTENU*

L'enseignement moyen est l'objet d'une tenace opposition. Mais peut-il compter sur le soutien de quelques partisans de son développement? Les autorités et le clergé font-ils tout leur possible pour l'aider?

Lorsque l'on analyse l'attitude du clergé, on constate que les ecclésiastiques qui dirigent une école secondaire se montrent favorables à son développement et la soutiennent. Par contre, les membres du clergé sont généralement hostiles aux écoles régionales pour deux raisons principales. La première tient dans le faible poids du clergé dans les commissions scolaires chargées de ces établissements. La seconde n'est pas nouvelle. Elle réside essentiellement dans la crainte de voir l'éducation religieuse réduite à la portion congrue et dans la peur de perdre du poids par rapport à l'Etat. Cette attitude négative du clergé n'est pas pour favoriser le recrutement. Celui-ci s'avère très difficile. Il demeure en général beaucoup trop local. On constate par exemple que la grande majorité des élèves des écoles régionales est issue de la commune siège de l'établissement. La fermeture de l'école secondaire de Châtel durant onze ans constitue pour sa part une autre illustration de ce phénomène.

Quelques exceptions mises à part, les autorités locales ne montrent que bien peu d'intérêt pour les écoles régionales, voire secondaires. Là aussi, il y a des conséquences au niveau du recrutement. On tente bien de résoudre ce problème par une plus grande largesse sur le plan des admissions ou par la contrainte. Mais de telles

---

<sup>32</sup>AEF: DIP, Conférence des inspecteurs scolaires (30 avril 1903).

mesures sont loin de faire l'unanimité et influent négativement sur la bonne marche des écoles.

A propos de l'école régionale, il est un problème révélateur des carences gouvernementales au niveau de la défense de cette institution. Il s'agit de la question de l'obligation. La loi de 1884 ne dit rien à ce propos. Toutefois, la Direction de l'instruction publique, estimant qu'il s'agit là d'écoles primaires supérieures, les considère comme soumises à la loi sur l'instruction primaire, ce qui rend leur fréquentation obligatoire. Cette situation très floue engendre des problèmes qui ne disparaîtront pas totalement avec le règlement de 1895 qui stipule que les élèves de moins de 14 ans passant de manière satisfaisante un examen dirigé par l'inspecteur sont tenus de fréquenter l'école régionale.

La grande question est de savoir si l'école régionale fait partie de l'enseignement primaire ou secondaire. Suite à un recours de quelques parents de Treyvaux, le Tribunal fédéral se prononce, en 1891, pour la première solution, ce qui est synonyme d'obligation. Mais comme la législation cantonale considère l'école régionale comme un complément de l'école primaire, ce qui est aussi le cas pour l'école secondaire, on se trouve dans une situation on ne peut plus floue. Et ce n'est pas le règlement de 1895 qui va pouvoir résoudre le problème pour la simple et bonne raison qu'il n'est appliqué que de manière lacunaire. En effet, la même année, le préfet de la Glâne refuse par exemple d'utiliser ce texte de loi pour forcer des élèves à fréquenter l'école régionale de Rue, pensant que les choses vont s'arranger avec le temps. Pire même, son collègue de la Sagine ne sait toujours pas, en 1898, qui peut être contraint de fréquenter l'école régionale.

Indépendamment de la valeur et de l'utilité d'une mesure telle que l'obligation, on constate que l'enseignement secondaire inférieur évolue dans un contexte flou qui n'est pas fait pour favoriser le recrutement d'élèves. Les lacunes observées dans l'application des dispositions légales, lacunes qui ne sont pas propres à la seule question de l'obligation, contrastent fortement avec la rigueur à laquelle en appellent les circulaires de la Direction de l'instruction publique. Elles constituent des obstacles regrettables pour des écoles secondaires et régionales en mal de crédibilité.

Insuffisamment soutenu, voire combattu, trop peu mis en valeur et mal perçu, l'enseignement secondaire inférieur fribourgeois a dû évoluer dans un contexte défavorable, de sorte qu'il a rencontré de graves difficultés au niveau de la fréquentation. L'hostilité des parents, justifiable à certains égards, a constitué un obstacle que le gouvernement cantonal ne s'est pas donné les moyens de franchir, préférant s'en tenir à une politique de demi-mesures. Il s'est finalement trouvé bien trop peu de monde pour venir en aide aux écoles secondaires et régionales dont le développement a encore été freiné par le manque de moyens de transport qui ne saurait toutefois être considéré comme le responsable de tous les maux. Nous en voulons pour preuve le fait que l'Ecole secondaire de la capitale a rencontré autant, si ce n'est plus de problèmes que les autres établissements de même niveau. Pour tenter de résoudre

la question du recrutement, on a eu tendance à se montrer, un peu partout, d'une grande largesse sur le plan des admissions ou à vouloir agir par la contrainte. Mais comme quantité et qualité ne vont pas nécessairement de pair et que, de plus, les dispositions légales ont été appliquées de manière lacunaire, les écoles secondaires et régionales ont eu beaucoup de mal à entrer dans les moeurs d'une population engoncée dans des habitudes que le gouvernement fribourgeois n'était pas spécialement pressé de voir disparaître.

#### IV. AVENIR DES ÉLÈVES ET POINT DE LA SITUATION AU DÉBUT DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

##### *A. QUEL AVENIR PROFESSIONNEL ?*

Il est intéressant de voir ce que deviennent les élèves des établissements secondaires inférieurs, dans la mesure où, rappelons-le, le législateur souhaitait que les fils se lancent sur les traces de leur père, mais en ayant un bagage intellectuel et technique supérieur. De plus, il s'agissait d'alimenter les élites locales.

Nous avons retrouvé des statistiques, révélant des informations dignes d'intérêt, pour deux écoles secondaires, soit celles de Romont et de Fribourg. En ce qui concerne les écoles régionales, nos sources se sont avérées moins riches, ce qui ne nous a pas empêché de récolter ça et là quelques renseignements utiles.

##### **1. Premier exemple: l'Ecole secondaire de Romont**

Nous avons retrouvé, aux Archives de l'Etat de Fribourg, un petit fascicule, édité en 1911, s'intitulant: *L'école secondaire de la Glâne pendant 50 ans*<sup>33</sup>. Il contient une précieuse statistique des élèves pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 1861 au 31 juillet 1911. Il nous permet de savoir précisément ce que sont devenus les élèves qui ont fréquenté cet établissement de tendance prégymnasiale durant un demi-siècle.

Il convient de préciser, en guise de préambule, que certains élèves de l'Ecole secondaire de Romont ne se contentent pas des 4 années d'études dans le chef-lieu glânois et vont parfaire leurs connaissances au Collège St-Michel où ils entrent en 5<sup>e</sup> classe et où ils occupent souvent les premières places. En outre, il faut relever que la statistique sur laquelle nous nous basons englobe un total de 548 élèves, soit 260 habitant à Romont, 108 résidant dans d'autres communes de la Glâne, 125 établis dans

---

<sup>33</sup>On le doit au directeur de cet établissement, le chanoine Pierre Repond.

d'autres districts fribourgeois et 55 venus de l'extérieur du canton. Sur ces 548 garçons, 209 ont fréquenté le Pensionnat St-Charles ouvert en 1884 seulement.

Nous avons remodelé le tableau indiquant ce que sont devenus ces 548 élèves de manière à obtenir un classement dans l'ordre décroissant. Il se compose dès lors de la manière suivante:

Négociants, commis de magasins:	77
Agriculteurs:	74
Artisans, professions diverses:	68
Prêtres ou religieux:	52
Employés de poste ou de chemin de fer:	46
Comptables, employés de bureau:	42
Professeurs laïcs, instituteurs:	30
Profession inconnue:	28
Etudiants passim:	25
Elèves du cours inférieur à fin juillet 1911:	19
Hôteliers, aubergistes:	11
Elèves du cours supérieur à fin juillet 1911:	10
Pharmacien:	9
Elèves actuellement au séminaire ou novices:	9
Morts élèves de l'école secondaire:	7
Morts séminaristes ou novices:	7
Morts élèves d'autres établissements:	5
Présidents de tribunaux, juges:	4
Avocats:	4
Médecins, dentistes:	4
Géomètres:	4
Vétérinaires:	3
Journalistes:	3
Notaires:	3
Directeur, agent de banque:	2
Conseiller d'Etat:	1
Ingénieur:	1
Homme de lettres:	1
Directeur d'usine:	1

Si l'on soustrait le nombre de personnes décédées, on obtient un nouveau total de 503. En répartissant ces gens en fonction de la classification des professions adoptée par Pierre Cottier dans son travail sur le recrutement<sup>34</sup>, on en arrive à la distribution suivante: 74 dans le secteur primaire (soit 14,7%), 68 dans le secteur secondaire (13,5%) et 361 dans le secteur tertiaire (71,8%). La tendance prégymnasielle influe donc très fortement sur l'avenir professionnel des élèves, puisque près de 3 sur 4 d'entre eux ont une occupation dans le secteur tertiaire. Enfin, on peut relever le grand nombre d'ecclésiastiques formés à Romont.

On comprend mieux, au vu du tableau ci-dessus, pourquoi se sont manifestées des velléités d'ouverture d'une section commerciale. On observe également la justesse des dires de Louis Page qui, au cours d'un entretien, nous a affirmé que «l'Ecole secondaire de Romont était un prégymnase en vue de la formation d'une élite». On regrette de ne pas connaître la profession exercée par les pères de ces 503 élèves, car nous aurions pu procéder à une intéressante comparaison. Mais nous aurons l'occasion de le faire pour l'Ecole secondaire de Fribourg.

## 2. Deuxième exemple: l'Ecole secondaire professionnelle de Fribourg

Les statistiques que nous possédons à propos de l'Ecole secondaire de la capitale sont issues du compte rendu de cet établissement pour l'année scolaire 1897-1898. En les établissant, le directeur Amédée Gremaud cherche à

«tirer des conclusions sur l'influence qu'a pu avoir l'Ecole secondaire professionnelle dans l'éducation et l'instruction des classes ouvrières et industrielles et dans le développement technico-économique de la ville de Fribourg»<sup>35</sup>.

Le tableau statistique dressé par Amédée Gremaud comprend des élèves ayant fréquenté l'Ecole secondaire de Fribourg entre 1885 et 1897. Il est précieux dans la mesure où il indique à la fois la profession des pères et celle embrassée par leur progéniture.

Rappelons que le but de l'établissement secondaire professionnel de la capitale était de former des artisans capables et des ouvriers qualifiés. Il s'agissait également de remédier à l'augmentation du nombre de manœuvres. Mais tentons de voir si la réalité correspond aux intentions des initiateurs de cette école et regardons ce que

<sup>34</sup> COTTIER, P.: *Le recrutement à Fribourg: analyse des examens physiques et pédagogiques des recrues. 1900-1920-1939*. Mémoire de licence, Fribourg. 1976. L'auteur classe les professions de la manière suivante: 1<sup>o</sup> secteur primaire: agriculture et sylviculture; 2<sup>o</sup> secteur secondaire: mines et carrières - industries - artisanat, métiers - constructions - fournitures d'électricité, gaz, eau; 3<sup>o</sup> secteur tertiaire: commerces, banques, bureaux, assurances, employés secteur public, administrations, étudiants, etc.

<sup>35</sup> «Compte rendu de l'Ecole secondaire professionnelle de la ville de Fribourg, 1897-1898», p. 5.

sont devenus les 235 élèves qui ont suivi les cours de l'Ecole secondaire de Fribourg durant les 12 premières années de son existence. On obtient alors le tableau suivant:

20 serruriers	3 ferblantiers	1 lithographe
16 commerçants	3 confiseurs	1 maçon
12 dessinateurs	3 charpentiers	1 pelletier
12 menuisiers	3 jardiniers	1 photographe
11 mécaniciens	2 appareilleurs	1 potier
10 agriculteurs	2 dentistes	1 paveur
10 tailleurs de pierre	2 électriciens	1 tailleur
10 peintres	2 commis postaux	1 tapissier
9 gypseurs	2 cordonniers	1 voiturier
8 buralistes	2 marbriers	1 sculpteur
8 cuisiniers	2 selliers	1 charron
6 commis	1 armurier	1 chimiste
6 bouchers	1 architecte	1 scieur
6 facteurs postaux	1 charretier	1 fumiste
5 coiffeurs	1 carrier	1 horloger
5 entrepreneurs	1 chauffeur	1 à l'école régionale de Guin
4 aux ateliers du Jura-simplon	1 charcutier	4 professions inconnues
4 maréchaux	1 employé au téléphone	10 sans profession
4 imprimeurs	1 employé au télégraphe	5 décédés

Si l'on fait abstraction des 5 élèves décédés, on obtient un total de 230 et on remarque que seuls 10 anciens de l'Ecole secondaire n'ont pas de profession, ce qui nous donne un pourcentage très faible de 4,3 %. Ce chiffre engendre une légitime fierté chez Amédée Gremaud qui le qualifie de réjouissant. Il faut également préciser, comme on peut le constater en observant attentivement le tableau ci-dessus, que les élèves quittant l'Ecole secondaire de Fribourg ne poursuivent que rarement leurs études. Ils entrent pour la plupart en apprentissage. Le directeur nous révèle par ailleurs les causes de cette situation:

«Si les élèves de l'Ecole secondaire veulent suivre les cours du Collège, il faut qu'ils se résignent à entrer en 1<sup>re</sup> classe littéraire ou industrielle. Ou mieux encore entrer au Collège après une année d'Ecole secondaire; ils seront ainsi mieux préparés»<sup>36</sup>.

En outre, il convient d'ajouter que les parents n'ont dans la plupart des cas pas les moyens financiers nécessaires pour payer des études.

Nous constatons alors que l'avenir des élèves n'est que très rarement dans le secteur primaire, ce qui est normal pour des gens issus d'une école secondaire professionnelle établie en ville. C'est par conséquent vers le tertiaire et, en majorité, vers le secondaire que l'on se dirige après avoir fréquenté un tel établissement. Celui-ci contribue donc bien à former des artisans et des ouvriers qualifiés, ce qui, à l'origine, constitue son but.

<sup>36</sup> *Id.*, «1887-1888» p. 3.

Nous avons également vu que, du côté gouvernemental, on craignait la mobilité professionnelle et on souhaitait par conséquent voir les fils s'engager sur les traces de leur père. Or on remarque que sur les 230 anciens élèves encore en vie, 63 exercent le même métier que leur père, soit un pourcentage appréciable de 27,4 %. Enfin, on observe que 182 anciens sont établis dans la capitale (soit 79,1 %), ce qui ne peut que favoriser le développement de la ville.

### 3. Le cas des écoles régionales

Que deviennent les élèves des écoles régionales ? La question est difficile à résoudre dans la mesure où nos sources sont avares de statistiques en la matière. Nous avons malgré tout pu glaner quelques renseignements intéressants. Nous allons en fait nous efforcer de vérifier si l'école régionale atteint son but, tel que le définit très bien Constant Fontaine, maître à St-Aubin, dans son rapport de 1889. Selon lui, il s'agit de

«former des agriculteurs simples, modestes, pieux; mais aussi intelligents, persévérandts et économies; nous n'oublierons pas non plus que nous devons à la commune des administrateurs dévoués, des employés fidèles, actifs et intelligents; à la société des citoyens éclairés, robustes par la foi, la vertu et la solidité des principes»<sup>37</sup>.

L'école régionale ne forme-t-elle que des agriculteurs et des administrateurs communaux ? On ne peut l'affirmer, car ce serait là une généralisation abusive. Il faut en premier lieu préciser que la voie des études supérieures n'est pas complètement fermée pour l'élève d'une école régionale désireux de s'y engager. Mais celui qui veut par exemple aller à St-Michel va devoir entrer en 1<sup>re</sup> classe. L'école régionale ne constitue donc dans le meilleur des cas qu'une préparation et non un échelon des études supérieures. De plus, seule une petite minorité décide de recourir à cette possibilité. Nos sources font malgré tout état, en quelques rares circonstances, d'élèves ayant poursuivi leurs études à St-Michel ou ayant été admis en seconde année à l'Ecole normale d'Hauterive. Toutefois, les élèves, dans leur grande majorité, se lancent dans l'agriculture, c'est-à-dire dans la voie que le gouvernement cantonal souhaite les voir emprunter. Quelques-uns font encore préalablement un petit détour par l'Ecole de Pérrolles afin de parfaire leur instruction agricole. D'autres, enfin, préfèrent opter pour l'artisanat. Mais ils sont minoritaires. On peut citer, exemple parmi d'autres, le cas de Courtion où l'on remarque, en 1892, que :

«des jeunes gens issus de l'école régionale depuis sa création, 19 se sont voués à l'agriculture et 5 ont embrassé la profession d'artisan»<sup>38</sup>.

<sup>37</sup> AEF: DIP, Dossier de l'école régionale de St-Aubin (rapport annuel du maître Constant Fontaine, 1889).

<sup>38</sup> *Compte rendu de l'administration du Conseil d'Etat*, 1892, p. 80.

Parmi les artisans, on trouve notamment des menuisiers, des charpentiers et des forgerons.

La formation d'une élite constitue également un but de l'école régionale. Nous ne disposons pas de chiffres précis nous permettant d'établir clairement les résultats obtenus en la matière. Nous sommes toutefois parvenu à obtenir quelques renseignements intéressants à Cottens et à Domdidier. Dans les deux cas, nous avons soumis des listes d'élèves à des personnes qui ont pu nous dire ce que ces gens sont devenus. Il en ressort que certains hommes ayant fréquenté l'école régionale exercèrent par la suite certaines charges importantes de la vie communale, obtenant par exemple la fonction d'officier d'état civil, de président de paroisse, de boursier, de secrétaire ou de conseiller communal, et même, parfois, de syndic.

Le gouvernement dispose, avec l'école, d'un instrument pouvant lui permettre de contrôler l'évolution sociale. Au niveau secondaire inférieur, il suffit d'imprimer la tendance désirée à un établissement donné pour voir les élèves de celui-ci se lancer dans la voie où l'on souhaite qu'ils s'engagent. C'est ainsi que l'Ecole secondaire de Romont (tendance prégymnasiale) voit la majorité des jeunes qui la fréquentent occuper ensuite une place dans le secteur tertiaire, alors que ceux de l'Ecole secondaire de Fribourg (tendance professionnelle) s'orientent en premier lieu vers le secondaire et ceux des écoles régionales (tendance agricole-pratique) vers le primaire. On peut dès lors se demander pourquoi le directeur de l'Instruction publique ne recourt pas davantage à ce précieux instrument et ne met pas tout en œuvre pour développer pleinement l'enseignement secondaire inférieur. Les diverses résistances et l'argument économique entrent certes en ligne de compte de manière importante. Mais il ne faut pas oublier les débats de 1884 au cours desquels Georges Python a exprimé ses craintes quant à un développement trop important de l'instruction populaire. On a ainsi l'impression qu'il ne cherche pas vraiment à généraliser l'enseignement inférieur.

## *B. ÉTAT DES ÉCOLES SECONDAIRES ET RÉGIONALES AU DÉBUT DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE*

### **1. Ecoles secondaires: légère amélioration**

Lorsque l'on analyse de façon détaillée la situation des écoles secondaires fribourgeoises des années 1900-1919, on constate que celles-ci se trouvent dans une phase de lente maturation dont le stade varie encore suivant les régions. Tout n'est certes pas parfait et la presse radicale alémanique ne se fait pas faute de le relever, elle qui critique la politique de Georges Python en se basant surtout sur le cas de la Sингine, seul district à ne pas bénéficier d'une école secondaire.

On remarque toutefois une certaine évolution dans un sens positif tant sur le plan de l'attitude des parents et des enfants que sur celui du contrôle des absences et

de la fréquentation, quand bien même les établissements d'Estavayer et de Châtel se heurtent encore à de grandes difficultés. D'une manière générale, on se doit de dire que l'on est encore loin de la généralisation et de l'explosion de l'enseignement secondaire, même si progrès il y a. Afin de favoriser la maturation entreprise, le gouvernement se décide du reste enfin à augmenter les traitements des enseignants secondaires, très mal payés à l'époque. Il entend par là encourager ceux qui luttent pour le progrès des écoles secondaires.

## 2. Ecoles régionales: constat d'échec

La politique de l'école régionale présente un bilan peu réjouissant dans la mesure où les politiciens n'ont pas été jusqu'au bout de l'idée émise au moment de la mise sur pied de cette institution. On parlait alors de développer celle-ci à l'échelle de tout le canton. Il devait y avoir plusieurs écoles régionales par district. Or on constate qu'il n'en existe que 9 en 1919. Les districts de la Sarine et de la Glâne ne disposent même plus d'un tel établissement. Le but n'a donc manifestement pas été atteint au point de vue quantitatif. Mais qu'en a-t-il été sur le plan qualitatif?

On en vient à ce propos à reparler des examens fédéraux des recrues. Ceux-ci exercent en effet une influence néfaste sur l'école régionale. Etant donné que le canton veut constamment améliorer son rang<sup>39</sup>, on en vient à tout sacrifier aux quatre branches de l'examen<sup>40</sup> et on néglige la tendance pratique à donner aux écoles régionales. *Le Fribourgeois* critique du reste vivement le développement exagéré de la théorie.

D'une manière générale, on remarque que les écoles régionales rencontrent des problèmes au niveau de la qualité du recrutement et qu'elles sont pour la plupart confrontées à une difficulté majeure: le manque de compétence des maîtres qui sont censés donner une orientation pratique à leurs cours mais qui ne reçoivent aucune formation spéciale à cet effet. On les recrute parmi les maîtres primaires. Mais tous n'ont pas les connaissances et l'expérience nécessaires, ce qui se traduit par d'importantes différences d'un enseignant à l'autre et, par conséquent, d'une école à l'autre. On note de grandes variations régionales également provoquées par l'intérêt fluctuant des autorités politiques locales, ainsi que du clergé.

Lorsque l'on compare l'école régionale à sa cousine vaudoise l'école primaire supérieure, qui poursuit des buts similaires<sup>41</sup>, on remarque que la seconde, instituée

<sup>39</sup> Fribourg se hisse jusqu'au 6<sup>e</sup> rang en 1907.

<sup>40</sup> Ces quatre branches sont: la lecture, la composition, le calcul et l'instruction civique.

<sup>41</sup> Lire à ce propos la thèse de VEILLON, A.: *Les origines des classes primaires supérieures vaudoises*, Lausanne, 1978, 316 p.

en 1906 seulement, rencontre d'emblée un franc succès. Il faut dire que, contrairement au canton de Fribourg, les Vaudois édictent très rapidement un règlement d'application, instituent un brevet spécial nécessaire pour enseigner dans les écoles primaires supérieures et ne craignent pas les dépenses scolaires, rétribuant les enseignants de manière décente. En outre, ils insistent sur le caractère primaire du nouvel enseignement mis en place, de sorte qu'ils ne laissent pas la porte ouverte à la contestation au niveau de l'obligation. Enfin, ils ont également l'heureuse initiative d'instituer un certificat d'études primaires supérieures qui donne aux élèves la possibilité de poursuivre un autre but que l'émancipation. Les Vaudois se donnent donc les moyens de leurs ambitions. Ils ne reculent pas devant les sacrifices financiers et ne veulent pas se satisfaire d'un système de demi-mesures. Ils mettent certes du temps avant de trouver leur voie, mais leurs efforts sont couronnés de succès.

En 1919, le Conseil d'Etat fribourgeois se préoccupe de la question de l'enseignement agricole. Il estime nécessaire de légiférer à ce propos. Il se propose de développer l'instruction agricole professionnelle. Le projet de loi prévoit quatre degrés d'enseignement dont le degré moyen que représentent les écoles régionales agricoles. De plus, il est question d'organiser une école normale<sup>42</sup> destinée à former les maîtres chargés de l'enseignement de l'agriculture, notamment dans les écoles régionales. Celles-ci sont très critiquées à l'occasion des débats au Grand Conseil. On leur reproche de ne pas avoir atteint leur but, de ne pas mériter le qualificatif de «régionales»<sup>43</sup> et de ne pas être assez pratiques. Les députés sont finalement unanimes pour adopter trois articles relatifs à l'école régionale. Mais ceux-ci s'avèrent bien maigres pour pouvoir prétendre sauver une institution à la dérive. Le simple fait de réaffirmer la nécessité d'un enseignement agricole pratique et de former les enseignants dans cette optique nous paraît encore bien insuffisant à un moment où une réforme en profondeur s'impose. A l'aube des années 1920, c'est donc toujours la politique des petits pas qui l'emporte.

\*

\* \* \*

Le développement de l'enseignement moyen dans le canton de Fribourg de 1874 à 1919 nous est apparu davantage comme une volonté de disposer d'un alibi face au danger de la centralisation fédérale que comme un souci culturel réel. La majeure partie de la population n'en ressentait du reste pas le besoin. On a donc cherché à faire en sorte que le peuple sache bien lire et écrire, mais sans plus, favorisant ainsi le développement d'un analphabétisme culturel.

---

<sup>42</sup>En tant que section de l'Institut agricole.

<sup>43</sup>Elles ne sont profitables qu'aux communes dans lesquelles elles sont installées.

Les choix de société opérés par les conservateurs de l'époque allaient dans le sens d'une limitation de la mobilité professionnelle et sociale. Face aux profonds bouleversements sociaux résultant de la révolution industrielle en Europe, ils prônèrent une politique de progrès tempéré. Quant aux radicaux, l'idée d'un développement de l'instruction populaire n'était pas pour leur déplaire. Ils en attendaient certes autre chose que les conservateurs, mais ils ne s'opposèrent pas à la volonté affichée par ces derniers d'améliorer l'enseignement moyen et de lui donner une tendance pratique qu'il ne prit d'ailleurs jamais véritablement.

Les autorités cantonales ont beaucoup incriminé l'attitude hostile des parents, des instituteurs, voire du clergé, vis-à-vis de l'enseignement moyen. Mais il faut bien préciser qu'elles ont contribué, de par le manque de moyens légaux, humains et pécuniaires mis à disposition, au renforcement, voire à l'émergence de ces sentiments négatifs. Elles ont incontestablement leur part de responsabilité dans l'extrême lenteur des progrès réalisés, même si les circonstances n'étaient pas toujours favorables, ne serait-ce qu'en raison de l'incontestable résistance au changement dont firent preuve bon nombre de communes, ainsi qu'une grande partie de la population qui ne voyait pas l'utilité d'un développement de l'instruction.

Les écoles régionales n'ont pas connu de véritable décollage. En raison du développement des communications, elles ont fini par être rattachées, en 1965, aux écoles secondaires dont elles sont devenues des sections agricoles ou techniques. Ces dernières sont en fait actuellement nos classes pratiques et l'on est bien loin d'un des buts initiaux de l'école régionale, soit la formation d'une élite locale.

Même si les obstacles n'ont pas manqué et si le bilan n'est pas complètement négatif, nous nous devons de dire que les autorités fribourgeoises ne sont pas parvenues à résoudre de manière satisfaisante le problème posé par l'enseignement moyen au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Cet échec ne saurait être considéré comme une cause directe de l'intégration manquée à la Suisse économiquement avancée. Il n'en constitue pas moins une bonne illustration des atermoiements d'un gouvernement œuvrant à tâtons et pratiquant une politique de progrès tempéré sur fond de crainte des bouleversements sociaux. Les faibles ressources budgétaires n'expliquent pas tout et les instances dirigeantes du canton, dans un contexte certes difficile, n'ont pas été capables de résoudre un problème très important. Une telle lacune est révélatrice et permet de mieux comprendre comment le canton de Fribourg a pu prendre un retard qu'il rattrape actuellement de belle manière. Nous avons enfin pu nous convaincre à travers notre étude, si besoin était, de la nécessité de donner à l'enseignement tous les moyens d'atteindre les objectifs qu'on lui assigne. La réussite est à ce prix.